

CA_DEL240402_17

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "PENICHE VAL DU RHONE"

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC, l'association « Les Péniches du Val de Rhône » vise à une sensibilisation citoyenne des cours d'eau, des berges et de la ville. Construits sur un mode de pédagogie active, les ateliers abordent différents aspects de ce thème universel : l'Eau, et s'adressent à un large public.

Le service senior organise une journée de découverte au fil de l'eau, cette journée à vocation éducative et culturelle pour partager expérimentations et connaissances sur les fleuves et sur l'eau, mais aussi pour lire et observer notre environnement, entre histoire et légende.

Cette sortie va permettre aux participants de découvrir la faune et la flore et la conservation de la nature.

Une demande de subvention par l'association des péniches du val du Rhône a pu être demandée et acceptée par l'agence de l'eau afin que le service senior bénéficie d'une baisse de tarif :

Coût total : 3 380 euros

Coût total pour le service senior : 1 000 euros

La tarification de la sortie ainsi que le nombre de participant (53 maximum) ont été votés lors du dernier Conseil d'Administration, la convention ci-annexée précise le déroulé de cette journée du 19 juin 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la convention avec l'association « les péniches du val de Rhône »;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président, ou son représentant, à signer cette convention et tout acte afférent ;
- **D'INSCRIRE** au budget la dépense de 1 000 euros correspondant à la dépense engagée pour cette sortie ;
- **DE DIRE** que les recettes seront créditées au budget.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Espace Carco • 20 rue Robert Desnos • 69120 Vaulx en Velin
Tél : 04 78 82 07 26 • Fax : 04 72 37 82 35 • contacts@peniches.fr
N° de siret : 444 169 999 000 26 code ape 9499 Z
www.peniches.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_17-DE



CONVENTION

Action : La vi(II)e au bord de l'eau

Avec le soutien de la l'Agence de l'Eau RMC, l'association « Les Péniches du Val de Rhône » propose des journées de découvertes au fil de l'eau. Une journée à vocation éducative et culturelle pour partager expérimentations et connaissances sur les fleuves et sur l'eau, mais aussi pour lire et observer notre environnement, entre histoire et légendes.

Entre les soussignés :

L'association LES **PENICHES DU VAL DE RHONE**, Espace CARCO - 20 Rue Robert Desnos, 69120 Vaulx en Velin, dûment représentée par son Président, Yves Janin
Association loi 1901, agréée par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère Jeunesse et Sport.
N° agrément Jeunesse et des Sports : 069-387-0001
N° agrément Education Nationale : 069-10012

Dénommée **le gestionnaire**, d'une part,

Et

Le CCAS de Givors, service senior dûment représentée par Mr le Président
Dénommée **l'utilisateur**, d'autre part,
Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Réservation

Le gestionnaire est chargé par **l'utilisateur** d'organiser la réservation pour ()

Soit un groupe de 53 personnes.

Date du séjour : le 19 juin 2024

- Embarquement à 9 heures30
- Débarquement à 17 heures

L'embarquement et le débarquement se feront sur le quai, rive gauche du Rhône, face au 9 Avenue Leclerc Lyon 7^{ème}, entre le pont Gallieni et le pont de chemin de fer de Perrache.

Pour des raisons de sécurité l'embarquement ne peut se faire avant 10 heures.

Important : la réservation de la journée ne prendra effet qu'une fois cette convention signée et renvoyée à l'administration. Le cas échéant, le gestionnaire pourra disposer à nouveau de la journée réservée.

Article 2 – Modalités financières

Le prix forfaitaire restant à la charge de la structure est de 1000€ TTC pour la journée, l'Agence de l'Eau prenant en charge 2380€ du coût.

Attention, la capacité d'accueil est de 53 personnes maximums.

Et une Cotisation / Adhésion : 30 € par structure.

Ce prix comprend les points suivants :

- Hébergement en pension complète du groupe,
- Gratuité pour l'animateur accompagnant le groupe,
- Navigation sur le Rhône et sur la Saône, (sur le territoire du Grand Lyon)
- Mise à disposition du matériel de la Péniche,
- Mise à disposition de l'équipage : pilote, matelot, cuisinier et 2 animateurs pour la journée.

Le transport pour se rendre au lieu de départ et d'arrivée de la péniche ne sera ni organisé, ni pris en charge par la structure.



Article 3 – Conditions de règlement

Il est convenu des conditions de règlement suivantes :

- 25 % en arrhes à la signature de la convention,
- le solde sur présentation de la facture après le séjour.

La gestion de ces paiements sera prise en charge (adresse d'envoi de la facture) par l'organisme suivant :
CCAS de Givors – Service Senior -
1 place Jean Jaurès 69700 GIVORS

Article 4 – Evaluation

La personne responsable du groupe devra remplir un document d'évaluation et le remettre à la fin de la journée aux animateurs.

Article 5 – Assurance

L'association Les Péniches du Val de Rhône a souscrit auprès de Groupama une assurance couvrant le recours de tiers et de personnes embarquées pour dommages matériels et corporels (Groupama Police N°170-150).

L'utilisateur s'engage à fournir au gestionnaire sa déclaration à l'assurance.

Article 6 – Dégâts matériels

Un état des lieux sera effectué à l'arrivée et au départ du groupe. **L'utilisateur** remboursera les dégâts éventuels occasionnés par le groupe lors de la journée et constatés par un des responsables de l'équipe gestionnaire.

Article 7 – Annulation

Pour toute annulation de la part de **l'utilisateur**, intervenant après la signature du présent contrat, il sera retenu 10% du prix de la journée pour frais de dossier. Entre 90 et 30 jours, 35% du montant des frais de la journée prévus seront facturés au client. Moins de 30 jours avant la date de départ, 50% des frais de la journée prévus seront facturés.

Pour toute annulation de la journée, de la part du gestionnaire, un courrier sera envoyé en recommandé avec accusé de réception.

Pour toute annulation de la part du **gestionnaire**, nous nous engageons à rembourser la totalité des sommes versées par **l'utilisateur**.

En cas de crue ou tout autre événement indépendant de la volonté du **gestionnaire** empêchant le départ de la péniche à la date convenue, le public sera accueilli et hébergé à bord, le bateau restera à quai, conformément aux règles de sécurité fixées par les services de navigation fluviale. Des activités adaptées seront proposées en remplacement.

En cas d'impossibilité d'hébergement à bord, la journée sera reportée dans la mesure du possible.

Fait à Vaulx en Velin, le 6 mars 2024

- en double exemplaire -

Pour le **gestionnaire**,
la Présidente des Péniches du Val de Rhône,
Denise MENU

Pour **l'utilisateur**,
Président du CCAS
Mohamed BOUDJELLABA

Les Péniches du Val de Rhône
Espace Carco - 20, rue Robert Desnos
69120 VAULX EN VELIN
Tél. 04 78 82 07 26
Siret 444 169 999 00026 code APE 9499 Z

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_17-DE